

# ALTO QUOTIDIEN NOVEMBRE 2022\_

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Alto Quotidien Novembre 2022 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+<sup>1</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Durée d'investissement conseillée\_ 10 ans** (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.

**Période de commercialisation\_ du 13 octobre 2022 au 17 novembre 2022.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.

**Éligibilité\_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Alto Quotidien Novembre 2022 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ISIN\_FR001400CYN8

**Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

# . Points clés\_

**Alto Quotidien Novembre 2022 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance du marché actions français, via **l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®** (« l'Indice »), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant fixe de 5 % par an.
- A partir du 17 novembre 2023, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial<sup>1</sup> majoré **d'un gain d'environ 0,0205 % par jour calendaire écoulé, soit 7,50 %<sup>1</sup> par année écoulée**, si à une Date d'Observation Quotidienne<sup>2</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé possible dès la fin de 1<sup>ère</sup> année**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date d'Observation Quotidienne<sup>2</sup>.
- **Un remboursement du Capital Initial<sup>1</sup> à l'échéance** si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>2</sup>.
- **Une perte en capital partielle ou totale**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>2</sup>.

1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Alto Quotidien Novembre 2022, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 17 novembre 2022 jusqu'à la Date d'Échéance (le 1<sup>er</sup> décembre 2032) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 17 novembre 2022 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/ capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Alto Quotidien Novembre 2022, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

# . Avantages/Inconvénients\_

## Avantages\_

- Du 17 novembre 2023 (inclus) au 17 novembre 2032 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain d'environ 0,0205 %<sup>2</sup> par jour calendaire écoulé, soit 7,50 % par année écoulée**.
- **À l'échéance des 10 ans**, si Alto Quotidien Novembre 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 175,0616 %<sup>2</sup>, soit 7,50 % par année écoulée**.
- **À l'échéance des 10 ans**, si Alto Quotidien Novembre 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de **l'intégralité de son Capital Initial<sup>2</sup>**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>.

## Inconvénients\_

- Alto Quotidien Novembre 2022 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation de Alto Quotidien Novembre 2022 est très sensible, à l'échéance, à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 0,0205 %<sup>2</sup> par jour calendaire écoulé, soit 7,50 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant fixe de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire**.

# . Facteurs de Risques\_

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Euronext Paris S.A., l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

# . Détail du mécanisme de remboursement\_

## Mécanisme de remboursement automatique anticipé possible dès la fin de 1<sup>ère</sup> année\_

Du 17 novembre 2023 (inclus) au 17 novembre 2032 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>1</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**Le Capital Initial**  
+  
**Un gain de 0,0205 % par jour calendaire écoulé, soit 7,50 % par année écoulée**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> maximum de 7,21 %<sup>4</sup>  
soit un TRA net<sup>3</sup> maximum de 6,15 %<sup>4</sup>

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Alto Quotidien Novembre 2022 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

**À noter\_** L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible à chaque Date d'Observation Quotidienne) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et Alto Quotidien Novembre 2022 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.

1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
4. Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,57 % à la 2<sup>e</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 4 décembre 2023).

## Mécanisme de remboursement à l'échéance\_

À la Date d'Observation Finale, le 17 novembre 2032, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

**Cas favorable :** Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> le 1<sup>er</sup> décembre 2032 :

**Le Capital Initial**  
+  
**Un gain final de 75,0616 %, soit 7,50 % par année écoulée**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> de 5,73 %  
soit un TRA net<sup>3</sup> de 4,67 %

**Cas médian :** Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> le 1<sup>er</sup> décembre 2032 :

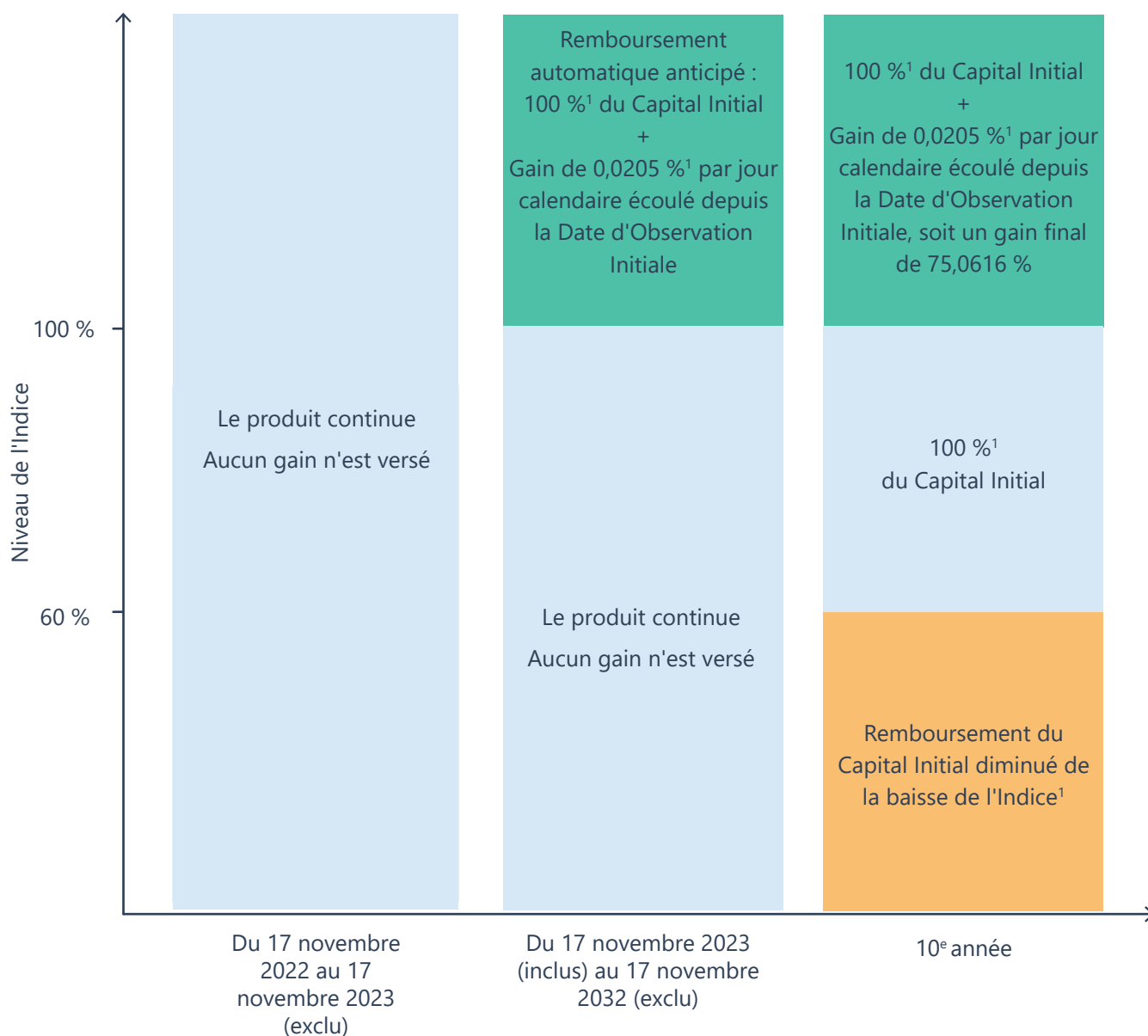
**Le Capital Initial**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> de 0,00 %  
soit un TRA net<sup>3</sup> de -1,00 %

**Cas défavorable :** Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>1</sup> le 1<sup>er</sup> décembre 2032 :

**Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice**  
  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

# . Détail du mécanisme de remboursement\_

## Illustration du mécanisme\_



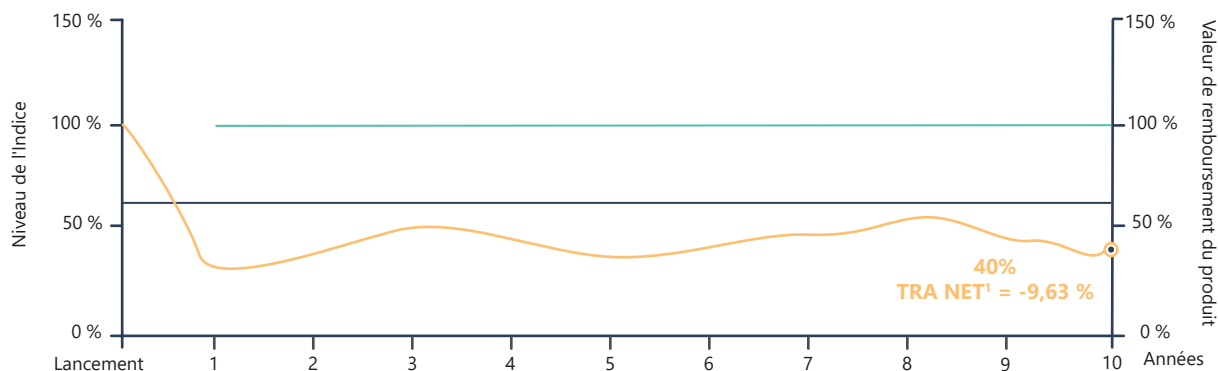
1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

# . Illustrations\_

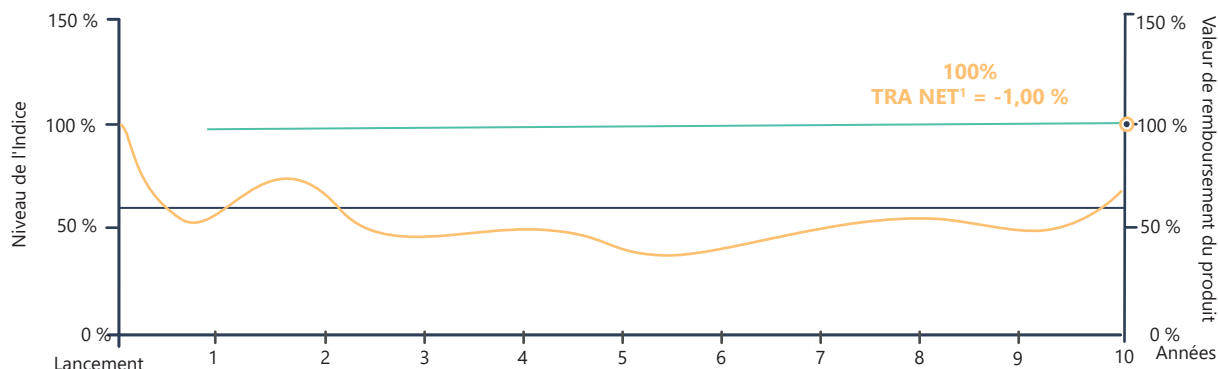
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**

- Seuil de perte en capital à l'échéance (60 % du Niveau initial de l'Indice)
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement avec gain (100 % du Niveau initial de l'Indice)
- Valeur de remboursement du titre de créance
- Evolution de l'Indice
- ↓ Mécanisme de plafonnement du gain

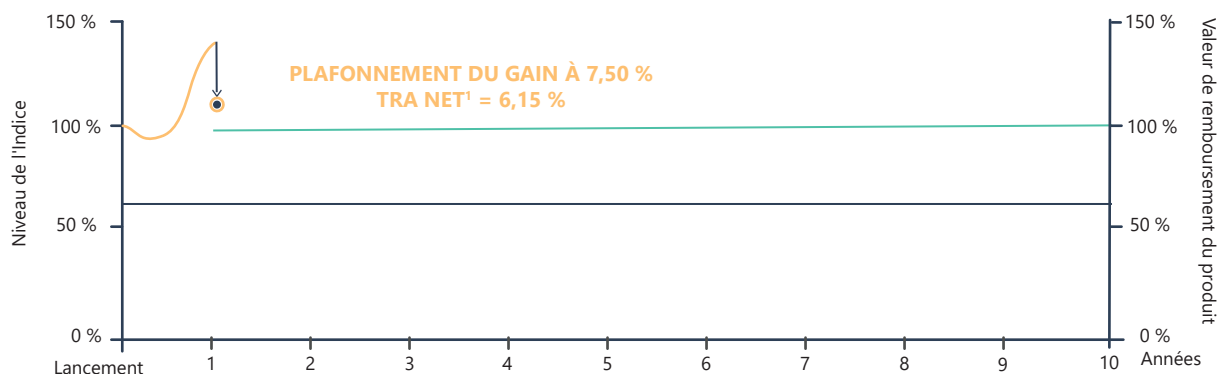
## Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme\_



## Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme\_



## Scénario favorable : Marché haussier à court terme\_



1. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# . Illustrations\_

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**

## **Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme\_**

- À chaque Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 40 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 60 %) : l'investisseur reçoit 40 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 60 %.
- Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 40 % à la Date d'Observation Finale, la perte en capital serait supérieure à 40 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

**Remboursement final : 40 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : -8,72 % (identique à celui de l'Indice)**  
**TRA net<sup>3</sup> : -9,63 %**

## **Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme\_**

- À chaque Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 65 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : 0,00 % (contre -4,20 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>3</sup> : -1,00 %**

## **Scénario favorable : Marché haussier à court terme\_**

- À la 1<sup>re</sup> Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 140 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7,50 % au titre des jours calendaires écoulés depuis la Date d'Observation Initiale. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

**Remboursement final : 107,50 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : 7,22 % (contre 38,27 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>3</sup> : 6,15 %**

**Information importante\_** la valorisation de Alto Quotidien Novembre 2022 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# . Présentation du sous-jacent\_

## Description de l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®\_

L'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return® est un indice sponsorisé par Euronext Paris S.A., lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

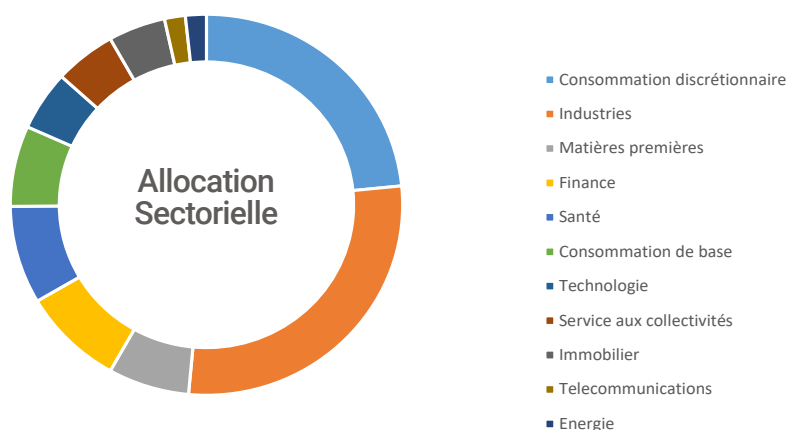
Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est un indice « décrement », il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. à titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,08 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice CAC Large 60 EWER® est accessible entre autres sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0012663334-XPAR>, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334; Boursorama : <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/1rPCLEWE/>)

## Liste des 60 valeurs composant l'Indice\_

ACCOR SA	CREDIT AGRICOLE SA	KLEPIERRE	SOCIETE GENERALE SA
ADP	DANONE	LEGRAND SA	SODEXO SA
AIR LIQUIDE SA	DASSAULT SYSTEMES SE	L'OREAL	SOLVAY SA
AIRBUS SE	EDENRED	LVMH	STELLANTIS NV
ALSTOM	EDF	MICHELIN (CGDE)	STMICROELECTRONICS NV
ARCELORMITTAL	EIFFAGE	ORANGE	TELEPERFORMANCE
ARKEMA	ENGIE	PERNOD RICARD SA	THALES SA
AXA SA	ESSILORLUXOTTICA	PUBLICIS GROUPE	TOTALENERGIES SE
BIOMERIEUX	EUROFINS SCIENTIFIC	REMY COINTREAU	UBISOFT ENTERTAINMENT
BNP PARIBAS	EURONEXT NV	RENAULT SA	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
BOUYGUES SA	FAURECIA	REXEL SA	VALEO
BUREAU VERITAS SA	GECINA SA	SAFRAN SA	VEOLIA ENVIRONNEMENT
CAPGEMINI SE	GETLINK SE	SANOFI	VINCI SA
CARREFOUR SA	HERMES INTERNATIONAL	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	VIVENDI SE
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	KERING	SCHNEIDER ELECTRIC SE	WORLDLINE SA

## Répartition sectorielle de l'Indice\_



Sources : Bloomberg, Euronext, dernier rebalancement au 16 septembre 2022.



# . Présentation du sous-jacent\_

## Évolution historique et simulée de l'indice CAC Large 60 EWER\_

L'indice CAC Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

*L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.*



### Performances historiques et simulées

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-21,96 %	-15,07 %	-22,18 %	18,04 %

Source : Bloomberg, données du 3 octobre 2012 au 3 octobre 2022.

# Principales caractéristiques financières

<b>Type</b>	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le visa n° 22-203.
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au moment de la rédaction de la brochure). Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en Capital</b>	Pas de garantie en capital, ni au cours de vie ni à l'échéance.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR001400CYN8
<b>Sous-jacent</b>	CAC Large 60 Equal Weight Excess Return® (code Bloomberg : CLEWE Index), indice avec décrétement calculé dividendes nets réinvestis, diminué de 5 % par an.
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Période de commercialisation</b>	Du 13 octobre 2022 (09H00 CET) au 17 novembre 2022 (17H00 CET)
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Date d'Émission</b>	13 octobre 2022
<b>Date d'Observation Initiale</b>	17 novembre 2022
<b>Dates d'Observation Quotidienne</b>	Tous les Jours de Bourse entre le 17 novembre 2023 (inclus) et le 17 novembre 2032 (exclu). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé éventuelles</b>	Le 10 <sup>e</sup> Jour de Bourse suivant la date d'Observation Quotidienne, à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 (inclus) et jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2032 (exclu) Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Date d'Observation Finale</b>	17 novembre 2032
<b>Date d'Échéance</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2032
<b>Barrière de remboursement automatique anticipé</b>	100 % du Niveau initial de l'Indice
<b>Barrière de perte en capital à échéance</b>	60 % du Niveau initial de l'Indice
<b>Cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Règlement</b>	Euroclear France
<b>Marché secondaire</b>	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titre de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
<b>Commission de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres de créance. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres de créance par les porteurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
<b>Agent de calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://equityderivatives.natixis.com">equityderivatives.natixis.com</a> ) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

# . Avertissement\_

## AVERTISSEMENT

**Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Silex Finance qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le titre de créance Alto Quotidien Novembre 2022. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.**

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Alto Quotidien Novembre 2022 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance complexe est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Alto Quotidien Novembre 2022 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.**

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique

composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 11 octobre 2022 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur le site internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), le site internet de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH) <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400CYN8/FT/DS>), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return® Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



[www.silex-partners.com](http://www.silex-partners.com)

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

**SILEX Finance** 32 rue de Monceau, 75008 PARIS t. +33 1 83 75 72 77 mail. [silexfi@silex-partners.com](mailto:silexfi@silex-partners.com)

**Disclaimer**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Le destinataire ne doit ni diffuser, ni modifier, ni copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX Finance. En ce qui concerne le présent document, ni SILEX Finance, ni aucun de ses salariés ou représentants, ne donne de garantie ou de déclaration, expresse ou implicite, ni n'assume aucune responsabilité juridique, ni n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité des informations communiquées. Ni SILEX Finance ni aucun de ses salariés ou représentants n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit résultant de toute mesure prise en se fondant sur ce document. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs professionnels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX Finance suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX Finance se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

En accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), en application depuis le 25 mai 2018, vous avez le droit d'accéder, de modifier, de porter, d'effacer le traitement de vos données ou d'en limiter leur traitement.

Vous avez un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles et avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à chaque instant.

Date de rédaction de la brochure : 4 octobre 2022